

# Réglementation sécurité des systèmes d'endiguement

## Code de l'environnement

## Arrêtés ministériels

## Circulaires

## Guides Notes d'interprétation

L. 171-1 et suivants  
Contrôle et sanctions

R.562-13  
Définition d'un SE

R.562-12 + art.59 loi MAPTAM du 27 janvier 2014  
Gestionnaire du SE

Note d'information du 3 avril 2018  
Compétence GEMAPI

R. 214-1 Rubrique IOTA

R.214-113 et 114  
Classe de SE

R.562-14  
Autorisation responsabilité neutralisation

R.214-119-1  
Niveau de protection d'un SE

R.562-15  
Porter à connaissance - modification du NP

D.181-15-1-IV  
Spécificités DDAE SE (NP, EDD, doc d'orga)

R.214-119  
Conception par OA

R.214-119-3  
Probabilité de rupture

R.214-120  
Maître d'œuvre unique agréé

R.214-119-2  
Conception entretien, exploitation

R.214-115 à 117  
Etude de dangers par OA

Arrêté du 7 avril 2017  
Contenu EDD SE

R.214-123  
Surveillance, entretien, visites techniques

Arrêté du 8 août 2022  
Contenu obligations documentaires, consistance  
vérifications et visites techniques approfondies

R.214-122  
Obligations documentaires

R.214-126  
Rapports de surveillance

R.214-127 - R.562-17  
Diagnostic sur les garanties de sûreté par OA

R.562-16  
Réforme anti-endommagement

R.214-125  
Déclaration des événements importants (EISH)

Arrêté du 21 mai 2010  
Définition EISH / PSH

Autorisation, conception et travaux

Entretien, surveillance  
et analyse des risques

Événement

OA = organisme agréé

Date : mai 2022